

Activité de financement – Encan silencieux

Les montants récoltés dans le cadre de l'encan serviront à soutenir les activités de la Fédération de voile du Québec (FVQ). Nous en profitons pour remercier les donateurs des prix offerts !

Des produits peuvent être ajoutés à l'encan en tout temps d'ici la fin de celle-ci. Nous vous invitons donc à nous visiter régulièrement et venir voir les items sélectionnés qui seront exposés au Palais des congrès le 9 novembre prochain.

Règlements de l'encan silencieux :

- L'encan est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus.
- En soumissionnant vous attestez que vous avez lu, compris et respecté les règlements de l'Encan en totalité et que vous consentez à vous conformer à ces règlements.
- Les bulletins de participation seront disponibles sur place, dans le cadre de la *Foire de la voile* au Palais des Congrès le samedi 9 novembre de 10h à 17h.
- Les personnes désirant participer devront compléter un formulaire d'offre en spécifiant le lot visé, leur nom/prénom, numéro de téléphone/coordonnées postales ainsi que le montant de la mise.
- Il est permis de miser plusieurs fois sur un même lot et de miser sur plus d'un lot.
- La période de soumission des offres aux objets mis en vente via l'encan silencieux prendra fin à 17h le samedi 9 novembre.
- L'attribution du lot se fera au plus haut soumissionnaire à la clôture de l'Encan. La dernière mise enregistrée à l'heure de tombée déterminera le prix d'achat du lot.
- En cas d'égalité, une mise de surenchère sera possible parmi les soumissionnaires ex-aequo. En cas de deuxième égalité, le prix sera attribué au hasard.
- Une facture sera émise sur place et devra être réglée sur place par chèque à l'attention de la Fédération de voile du Québec, par carte de crédit (Visa ou Master Card) ou en argent comptant.
- Le lot est vendu tel quel et doit être accepté tel que décerné. Il n'est ni échangeable, ni remboursable. Aucune substitution ne sera permise.
- Tout membre de la FVQ, dont ses employés, dirigeants et administrateurs, peuvent acquérir le lot.
- Le soumissionnaire gagnant devra emporter le lot le soir même ou le récupérer à la date et au lieu qui seront déterminés par la FVQ.
- Un reçu pour fin d'impôts sera émis à certaines conditions et conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux règlements régissant les organismes de bienfaisance.
- Les taxes exigibles sont incluses à tous les montants indiqués.
- En prenant part à l'Encan, tout participant dégage de toute responsabilité les employés, dirigeants, membres, administrateurs et bénévoles de la FVQ, ses mandataires et représentants, ainsi que le donateur du lot, de tout dommage, préjudice ou perte qu'il pourrait subir en raison de sa participation, de l'acceptation ou de l'utilisation du lot.
- La FVQ s'engage à protéger et à assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels des participants.